# Rapport d'activité de la FSR pour l'année 2010

# 1. Considérations générales

Sur le plan mondial, personne n'oubliera ce vendredi 11 mars 2011, date du plus grave tremblement de terre de ces dernières décennies au Japon entraînant la mort de plus de 20'000 personnes. Au-delà de la catastrophe et des nombreuses victimes, c'est la pagaille atomique de Fukushima qui a mis le monde en état de choc. Nous savons depuis lors que les centrales nucléaires fournissant la plus grande partie de l'énergie des pays industrialisés peuvent exploser sous l'effet d'une catastrophe naturelle et sont en fait des bombes à retardement pouvant entraîner la destruction de pays entiers et l'anéantissement de toute vie durant des siècles dans un périmètre semblable à la Suisse entière. Ce constat nous amène à réfléchir sur la façon de sortir de cette spirale infernale. Depuis Fukushima, plus rien ne sera plus comme avant. Fini le tout nucléaire et ses technocrates qui nous assuraient une sécurité absolue de l'énergie nucléaire. Il faudra bien désormais accepter qu'une production d'énergie propre a son prix et qu'elle doit être mise en œuvre immédiatement. Pour ce faire, il faudra bien ressortir des tiroirs les nombreux projets qui n'ont pu éclore en raison du lobby nucléaire et faute de financement sérieux. Les responsables politiques doivent aussi admettre que la fin du nucléaire est proche et qu'aucune nouvelle centrale ne pourra être construite en Suisse. Cela veut dire que les investissements qui étaient destinés au développement de cette forme d'énergie doivent être dirigés désormais sur d'autres sources moins dommageables à l'environnement. A cet effet, le peuple réclame cette prise de conscience et cette volonté politique. Les élections fédérales de cet automne en seront le baromètre.

Un autre évènement a marqué les esprits au cours de ces derniers mois. C'est le soulèvement des peuples arabes contre les dictateurs de tout poil. L'avenir nous dira si ces révolutions aboutiront à l'instauration de démocraties stables ou à l'émergence d'un mouvement unitaire pro-arabe, qui ne laisserait rien présager de bon. La mort récente de Ben Laden pourrait en effet resserrer les liens qui unissent tous ces pays islamiques. Cependant, une chose est certaine, nous devons aider ces peuples à trouver leur juste voie. Pour eux, la Suisse est la plus vieille démocratie du monde occidentale et elle a quelque chose à leur offrir. Ne laissons pas passer cette chance.

Sur le plan fédéral, le monde bancaire est toujours au centre de l'actualité. Malgré la déculottée qu'ils ont dû subir lors du crash boursier, les grands managers continuent à se sucrer d'une manière indécente. On s'attendait à ce que le monde politique mette certains garde-fous à ce système bancaire passablement chahuté, mais une majorité du Parlement n'en a pas voulu. Ils en ont pris la responsabilité, mais le dernier mot reviendra tout de même au peuple

lorsqu'il devra se prononcer sur l'initiative Minder. Nous saurons alors si les Suisses ont la volonté de mettre un peu d'ordre dans ce système au relent peu ragoûtant. Le secret bancaire a certes été édulcoré de manière à ce qu'il ne serve plus de paravent aux tricheurs et aux escrocs. La différence entre fraude et évasion fiscale n'est désormais plus d'actualité dans les accords bilatéraux signés avec différents pays. En outre, la FINMA a imposé une augmentation des fonds propres à toutes les grandes banques, de manière à les rendre plus solvables le moment venu en cas de nouveau crash boursier. Ajoutés à l'augmentation de 30 à 100'000 francs de la garantie des comptes d'épargne, ce sont des petits pas dans la bonne direction qui ont néanmoins été entrepris au profit des épargnants.

#### 2. Bureau du Comité central

Le Bureau du Comité central s'est réuni le 24 mars 2011 pour préparer cette Assemblée des délégués et pour fixer la marche à suivre dans la campagne de propagande lancée en début d'année dans le canton de Neuchâtel. A cette occasion, le Bureau a été élargi et tous les présidents des sections cantonales y ont participé. Comme vous avez pu le constater, la Fédération dispose désormais d'un nouveau logo mis en vigueur officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il est l'œuvre de Guillaume Salamin, fils de Jean-Pierre, que nous remercions ici pour tous les services rendus. Pour le reste, le Bureau du Comité central s'occupe des affaires courantes et veille à la bonne marche de la Fédération. Durant l'année écoulée, il a exercé son mandat dans la composition suivante : Votre serviteur à la présidence, Mmes Christiane Layaz-Rochat et Maria-Luisa Delco à la vice-présidence, M. Max Graf en qualité de secrétaire, M. Marcel Chevalley en qualité de trésorier et Mme Louise Stebler comme membre.

#### 3. Comité central

Au cours de la dernière année, le Comité central a tenu trois séances, les 9 septembre 2010, 9 décembre 2010 et 24 mars 2011. Lors de chaque séance, il a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il s'est penché sur les affaires financières de la Fédération et a suivi avec attention les actions de recrutement des nouveaux membres dans le canton de Neuchâtel. A ce sujet, il convient de mentionner qu'une première tranche de 6'000 adresses a été envoyée le 5 janvier 2011 par le Foyer Saint-Hubert de Sion. Une lettre intitulée « Action de recrutement » et un bulletin d'adhésion figuraient sous ce pli. Cette première action s'est soldée par 103 personnes qui se montrent intéressées. Ces personnes recevront sous peu une lettre de remerciements avec une invitation à une assemblée constitutionnelle. Cette lettre sera accompagnée d'un dépliant avec le nouveau logo dont l'impression est en cours. Lors de cette assemblée constitutive, nous inviterons également les

retraités de SYNA et de trans*fair* qui sont déjà membres collectifs de la Fédération. L'envoi d'une nouvelle tranche de 6000 adresses est prévu pour cet automne. Le Comité central espère pouvoir mettre sur pied encore cette année un comité ad hoc, de manière à pouvoir l'annoncer aux autorités neuchâteloises en tant que nouvelle fédération cantonale.

#### 4. Présidence de la commission « Sécurité sociale »

Par lettre du 11 septembre 2010, le président en exercice Maurice Progin m'a fait part de sa démission avec effet immédiat estimant qu'il n'avait pas les qualités requises pour continuer à assumer ce poste et pour répondre aux attentes de la FSR. Cette démission faisait suite à un débat que nous avons eu au Comité central sur la nécessité de maintenir ou non une Commission Sécurité sociale en propre alors que la FARES en avait une presque identique. Après mûres réflexions, je lui ai répondu le 5 octobre 2010 en lui précisant que « contrairement à l'avis de certains membres, je continue à dire que notre commission a toute sa raison d'être. Notre Fédération doit garder un organe en son sein qui puisse travailler en toute indépendance afin que notre organisation soit à même de prendre ses positions librement. Pour ce faire et pour anticiper les problèmes qui peuvent se poser, elle doit se réunir de temps à autre pour faire le point de la situation dans le domaine social. Je suis d'avis que cette commission doit être proactive et non réactive, sinon elle ne sert à rien. Il va sans dire que je regrette la décision de Maurice et que j'en informerai le Comité central ». Ce qui fut fait le 9 décembre 2010. Depuis lors, nous sommes à la recherche d'un nouveau président tout en observant ce qui se passe au CSA et à la FARES. Toujours est-il qu'aujourd'hui nous n'entendrons pas le rapport du président de la commission « Sécurité sociale ».

### 5. Assemblée des délégués

Lors de l'Assemblée des délégués du 27 mai 2010 à Payerne, nous avons eu le plaisir d'entendre M. Philippe Wanner, professeur ordinaire à l'Université de Genève. Son exposé porta sur l'étude qu'il avait entreprise au nom de l'OFAS sur la situation économique des actifs et des retraités. L'essentiel de son exposé ainsi que les données utiles pour trouver cette étude figurent dans le procèsverbal.

#### 6. Activité de la FARES

#### 6a) Journée de réflexion

Une semaine après l'enterrement de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, le thème choisi par la FARES pour sa journée d'étude ne pouvait mieux tomber « A quand la

couverture des besoins vitaux pour l'AVS ? Les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> révisions en perspectives ». Le bulletin no 2 de la FARES rend compte de cette journée riche en enseignements.

### **6b) Prises de position**

L'assemblée des délégués de la FARES a décidé à l'unanimité de soutenir l'initiative « Pour une Poste forte ».

Elle s'est également opposée avec véhémence contre l'augmentation des tarifs des CFF qui est certes intervenue le 13 décembre 2010, mais pas dans l'ampleur prévue initialement. Dans cette prise de position la FARES avait surtout combattu l'intention des CFF de limiter la validité des cartes journalières distribuées par les communes à 9 heures du matin. Devant les vives réactions, des communes, de M. Prix, de toutes les organisations de consommateurs et des syndicats, cette intention a finalement été abandonnée.

Soucieuse de la qualité des soins pour tous, la FARES a demandé un moratoire sur l'introduction généralisée des forfaits par cas hospitaliers (DRG) prévue en 2012 dans l'ensemble des hôpitaux de Suisse. Fortement souhaité par les assureurs, le système DRG est essentiellement basé sur le financement de l'hôpital, calculé sur la base de forfaits de diagnostics et non plus sur la réalité de l'ensemble des hospitalisations. Un moratoire permettrait de chercher des réponses aux questions encore pendantes et d'établir un bilan intermédiaire des expériences vécues au HUG à Genève et au CHUV à Lausanne.

Dans le domaine de l'assurance maladie, l'introduction d'une gestion intégrée des soins est une bonne chose en soi, mais sa réalisation doit satisfaire aux principes de base d'une assurance maladie obligatoire à caractère social et respectueux de l'assuré. Telle est la prise de position de la FARES à l'égard du « managed care » débattu au Parlement.

La FARES a soutenu le référendum contre la révision de la loi sur l'assurancechômage du 26 septembre 2010.

La FARES a décidé de soutenir l'initiative populaire fédérale pour une caisse publique d'assurance maladie. Par un vote unanime lors du dernier Comité central, la FSR soutient également cette initiative.

Par contre, la dernière Assemblée des délégués de la FARES du 13 avril 2011 a décidé de ne pas soutenir une initiative des médecins allant également dans ce sens et intitulée « Pour la transparence de l'assurance maladie » (Halte à la confusion entre assurance de base et assurances complémentaires). Les délégués

ont été d'avis qu'il ne fallait pas jeter la confusion dans l'esprit de nos membres et consacrer l'essentiel de nos forces pour le soutien de l'initiative pour une caisse publique.

La FARES s'est également prononcée positivement en faveur de l'initiative pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums). Lors du dernier Comité central de la FSR, notre Fédération a refusé de soutenir cette initiative pour le moment. Cela veut dire que nous ne participerons pas à la récolte des signatures. Lors du vote populaire nous devrons par contre prendre une nouvelle position.

#### 7 Activités du CSA

### 7a) Perspectives d'avenir du CSA

Le rapport « Stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la vieillesse » ayant été approuvé sans débat par le parlement, le CSA est désormais implicitement reconnu comme organe consultatif du Conseil fédéral. Un soutien financier plus conséquent doit lui être attribué pour les tâches supplémentaires qui en découlent. Un contrat revêtant la forme d'un mandat de prestations directes a été négocié avec l'OFAS et dûment signé au mois de novembre 2010. Tant le contrat de société simple que la convention en vigueur ont été prolongés d'une année pour permettre aux deux partenaires de s'adapter à la nouvelle situation.

### 7b) Contrats. Règlements et Directives

Le groupe FARES du CSA a joué un rôle prépondérant dans la rédaction des statuts de la nouvelle association du CSA et dans le mandat de prestations négocié entre le CSA et l'OFAS. Tous les amendements proposés par la FARES ont été repris, d'une part par l'ASA, et de l'autre, par l'OFAS. Le 19 novembre 2010, l'Assemblée des délégués du CSA a approuvé le nouveau contrat pour une durée de quatre ans. Il a été traduit en français aux frais de l'OFAS. La traduction en italien est assurée par le CSA. La contribution que le CSA reçoit pour garantir la contribution des aînés est de 300'000 francs. Pour être plus présent dans toutes les régions linguistiques, le CSA siégera durant les quatre ans une fois en Suisse romande et une fois au Tessin.

Ces deux documents approuvés, il restait à rédiger le règlement interne du CSA. Là aussi, le groupe FARES a été déterminant. La traduction française de ce document est en cours. Pour compléter ces documents internes, il fallait encore renouveler les contrats entre Pro Senectute et le CSA pour les questions administratives et trouver des nouveaux locaux pour le secrétariat. En effet, les

locaux que nous occupions à la Muristrasse devaient être libérés pour la fin de l'année. Sur proposition de Pro Senectute de la région de Berne, des locaux spacieux nous ont été offerts à Ittigen où une salle de conférence est en plus à disposition. Le déménagement a eu lieu le 22 décembre et le contrat de location a été signé au mois de janvier 2011.

Tout est donc en place dorénavant pour entamer une nouvelle période administrative de travail jusqu'en 2014. L'ASA n'ayant pas été en mesure de renouveler les membres du comité conformément aux nouveaux statuts, un délai leur a été accordé par la FARES à titre de compromis jusqu'en mars 2011. Jusque là, ce sont les membres élus selon les anciens statuts qui ont occupé les fonctions correspondantes.

## 7c) 11e et 12e révision de l'AVS

La presse et les milieux politiques veulent absolument nous faire croire que l'AVS est en danger depuis de nombreuses années à cause du vieillissement de la population. Or, les scénarios officiels se sont toujours révélés grossièrement erronés. En effet, selon ces prévisions, l'AVS devrait être dans les chiffres rouges depuis 2005. Pourtant, force est de constater que l'AVS se porte bien puisque les comptes sont largement positifs depuis bien des années, mis à part ceux de 2008 en raison de la crise financière. Les comptes 2009 présentent d'ailleurs un excédent record de 3,9 milliards de francs. La transition démographique annoncée avec tapage pour la période de 2005 à 2020 est aujourd'hui prévue pour 2020 à 2030. Il n'y a donc pas péril en la demeure. Le Parlement a largement le temps de voir venir et trouver les solutions qui s'imposent. C'est d'ailleurs l'avis du Conseil fédéral qui, dans sa séance hebdomadaire du 9.5.2011, a pris connaissance des nouvelles perspectives financière de l'AVS jusqu'en 2030. Enfin, pourrait-on dire, il admet que ses observations concernant l'immigration de main-d'œuvre étrangère et les mutations structurelles affectant l'économie suisse étaient largement sousestimées. Trois scénarios ont été envisagés situant le besoin d'agir vers 2020 pour le cas le plus pessimiste et vers 2030 pour le scénario le plus optimiste, Les nouvelles perspectives financières attestent que des mesures permettant d'équilibrer les comptes de l'AVS seront nécessaires à partir de 2020. Cela laisse suffisamment de temps pour y travailler soigneusement d'entente avec les partis et avec les partenaires sociaux. Les bases d'une révision de l'AVS allant dans ce sens seront préparées d'ici à la fin de l'année prochaine. Le Conseil fédéral entend soumettre un projet de révision au Parlement avant la fin de la prochaine législature. La prochaine révision doit notamment viser l'introduction d'un mécanisme automatique d'adaptation aux réalités démographiques et économiques. Nous, on veut bien, mais si derrière ces mots se cache une remise en cause des principes forts de l'AVS, tels que la solidarité inter-générationelle,

le financement par répartition, l'universalité des rentes et le mandat constitutionnel de prise en charges des besoins vitaux, nous, nous saurons tirer la sonnette d'alarme.

### 7d) Entretien avec le Chef du Département de l'Intérieur

Comme nous sommes désormais reconnus comme un partenaire social à part entière, nous avons demandé à M. Burkhalter à être reçus pour discuter de ce problème lancinant du financement à long terme de l'AVS. Deux jours après notre demande, ce dernier s'est dit prêt à nous recevoir. Le rendez-vous a été fixé au 14 avril 2011. Lors des ces pourparlers, nous avons remis à M. Burkhalter un mémorandum en cinq points fixant les limites à ne pas dépasser lors de la prochaine révision de l'AVS. Le Conseiller fédéral en a prit note en marquant beaucoup de réticences pour certaines d'entre elles. Après les explications nécessaires, tout est cependant rentré dans l'ordre.

A cette occasion, nous avons aussi abordé avec lui les mesures qu'il a prises unilatéralement, c'est-à-dire par voie d'ordonnance, visant à réduire voire supprimer certaines prestations jusque là couvertes pas la LAMAL. Malgré plusieurs interventions au Parlement, M. Burkhalter maintient l'augmentation de 10 à 15 francs par jour du forfait d'hospitalisation à la charge des patients, l'augmentation de la participation des assurés de 10 à 20 % en cas de maladie longue durée, la suppression de la prise en charge des frais pour verres de lunette, des appareils de mesure pour diabétiques et des moyens auxiliaires pour patients atteints d'incontinence. En outre, les subsides de 1'AI pour les appareils acoustiques seront réduits massivement à partir du 1er juillet 2011. Toutes ces économies sont faites sur le dos des patients en général, mais surtout des personnes âgées. Le Conseil Suisse des Aînés se devait de réagir vertement. Il l'a fait! D'abord par lettres, qui ont d'ailleurs reçu réponse, mais des réponses adoptant résolument la langue de bois. Mécontents, nous avons abordé ces sujets avec M. Burkhalter le 14 avril dernier.

### 7<sup>e</sup>) Requêtes en cours

Le 25 février 2011, le CSA a adressé à l'OFAS et au DFI ses remarques et propositions relatives à la modification de l'ordonnance dans le cadre de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle. La principale objection du CSA vise l'augmentation prévue de 100 à 110 % du taux de couverture des caisses de pensions pour couvrir les risques de fluctuation de cours. Ainsi, la fortune des caisses de pensions réunies de 600 milliards de francs passerait d'un seul coup à 660 milliards. On voudrait créer un état dans l'état qu'on ne s'y

prendrait pas autrement car cette somme représente l'équivalent de deux fois et demi le produit national brut.

Une motion a été acceptée au Parlement exigeant de la part des compagnies d'assurance une séparation juridique et comptable entre la prévoyance professionnelle et les autres secteurs d'assurance. Le but de cette distinction consiste à rendre plus difficile le déplacement des bénéfices des caisses de pensions vers les actionnaires.

Une lettre a été envoyée au Conseil fédéral demandant une meilleure adaptation du montant des besoins vitaux et du montant maximum reconnu pour la dépense du loyer. M. Burkhalter a répondu le 18 juin 2010 qu'il n'entre pas en matière sur l'adaptation du montant des besoins vitaux, mais que le montant reconnu pour les loyers est soumis actuellement à un examen approfondi au sein de son département.

A peine les deux volets de la 5e révision de l'assurance invalidité (AI) ratifiés par le peuple que la 6e révision pointe déjà à l'horizon. Cette révision veut réduire ou supprimer plus de 16'000 rentes en cours de manière à ce que, au-delà de l'année 2017, le financement additionnel de l'AI devienne caduc. Les personnes qui seront touchées par cette mesure devront être réintégrées au marché normal du travail. Sur le fond, nous ne pouvons que soutenir les efforts de la Confédération visant à réintégrer les handicapés dans le marché du travail. Toutefois, ceux-ci doivent trouver les débouchés nécessaires. Si la 6e révision de l'AI veut avoir des chances de succès, il faut que les entreprises soient obligées de créer un nombre correspondant de places de travail réservées aux personnes souffrant d'un handicap. C'est la seule façon d'atteindre les buts de réinsertion fixés dans cette révision. La Suisse, pays riche s'il en est, se doit de trouver la voie pour réinsérer ceux et celles qui sont frappés par le sort. Elle en a les moyens, encore faut-il qu'elle en ait la volonté.

Ce ne sont là que l'essentiel des problèmes que nous avons traités durant l'année écoulée. Nous devons prendre conscience que sans l'immense engagement des membres qui assument des responsabilités, il n'y aurait pas en Suisse un mouvement des retraités regroupant plus de 220'000 membres. Sans cette activité, la voix des retraités aurait toujours plus de peine à se faire entendre et les retraités ne seraient plus qu'une masse inerte qu'on peut manipuler à souhait. C'est pourquoi en conclusion je tiens à remercier toutes les fédérations cantonales, toutes les sections régionales, toutes les organisations de retraités dans les syndicats pour tout ce qu'elles apportent au mouvement. Leurs responsables méritent un grand coup de chapeau et surtout un immense merci.

Michel Pillonel, président